

Réaménagement de la place Marcel Bertone

COMPTE
RENDU

15 DECEMBRE 2011 18H30

BEN & BADIS
3 PLACE MARCEL BERTONE 69004

Jean TRUC, adjoint au maire du 4^{ème} arrondissement en charge de l'espace public du patrimoine et de la démocratie participative, ouvre la séance d'échanges sur le réaménagement de la place Bertone. Cette réunion répond à une sollicitation de riverains et du conseil de quartier Est suite à différents dysfonctionnements (problème de la fontaine, marches cassées, insécurité des enfants vis-à-vis de la circulation...) et a pour objet de définir les problématiques et les orientations pour ce programme.

Les échanges seront orientés en 4 grandes thématiques : les usages, la sécurité, le partage de l'espace et l'embellissement.

1. Les usages :

- transit piéton sur la place (diagonale, horizontal et vertical) à conserver,
- stationnement deux roues motorisées : signalement d'un manque de places de stationnement,
- animation/festivité sur la place,
- terrasses : peuvent générer des nuisances sonores des usagers sur le trottoir mais l'activité limite la présence de jeunes ou individus peu recommandables comme quelques années auparavant (phénomène existant aujourd'hui mais peu régulier). Place bruyante par l'effet « caisse de résonance », lié à l'architecture des lieux,
- manque une aire de livraison pour l'ensemble des commerces de la place
- grande fréquentation d'enfants sur la place les week-ends.

2. La sécurité :

- observation d'une vitesse des véhicules roulant sur la rue de Belfort supérieure à 30 km/h. Manque de visibilité ou de rappel de la Zone 30. Suggestion de la pose d'un radar pédagogique,
- suggestion de mettre un ralentisseur sur la rue de Belfort ou un plateau surélevé le long de la place. L'inconvénient des plateaux surélevés est que le sol pour les piétons et les voitures est au même niveau et peut par conséquent être une difficulté de lecture pour les enfants,
- manque de respect du cédez-le-passage de la rue du Chariot d'Or sur la rue de Belfort. Est-il possible de mettre un feu tricolore au carrefour Belfort / Chariot d'Or ? Le problème des feux tricolores est qu'il fait augmenter la vitesse des véhicules lorsque le feu est vert, car les conducteurs accélèrent pour éviter d'attendre,
- vitesse et circulation réduite/apaisée sur la contre-allée de la place Bertone à conserver,
- signalement d'un danger pour les enfants jouant sur la place et pouvant aller sur la rue de Belfort ou au carrefour Belfort/Nuits. Suggestion de mettre des bancs entre les arbres pour faire un frein à la circulation. Suggestion aussi de mettre une rangée de haie comme sur le boulevard des Canuts.

3. Le partage de l'espace :

- possibilité d'agrandir l'espace en supprimant ou apaisant la contre-allée de la place / en supprimant les espaces verts / en supprimant ou déplaçant la surélévation,
- quid de la conservation ou suppression de la contre-allée de la place Bertone ? Suggestion de la supprimer et d'en laisser un accès uniquement pour les livraisons des commerces environnants. Les riverains ont aussi besoin d'accéder au pied de l'immeuble en voiture pour le quotidien (les courses...) et le ponctuel (déménagement...). A noter que la suppression de la contre-allée et donc du stationnement va supprimer 5 places de stationnement dans le secteur déjà saturé. Les avis sur la suppression sont partagés. A noter qu'il apparaît difficile de partir dans une gestion à moitié circulaire pour les véhicules, nous avons des exemples de difficultés de gestion du mobilier urbain amovible comme la chaîne de la place Cdt Arnaud ou la barrière de la place Saint Jacques,
- volonté de supprimer les espaces verts existants qui servent souvent d'aire canine. Accord pour leur suppression en l'état mais volonté d'une touche végétale sur la future place avec des jardinières par exemple pour éviter d'avoir une place purement minérale qui pourrait s'avérer étouffante en période estivale. Il est alors précisé par Olivier TERRIER, de la Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon, que les végétaux existants ne résistent pas à cause des déjections des animaux, des arbres qui procurent un ombrage trop important et du réseau racinaire abondant,
- suggestion de l'installation d'une aire canine sur la place,

- proposition de la part de la Mairie du 4^{ème} arrondissement et de la Direction des Espaces Verts de mettre en place des MIF (Micro Implantation Florale) sur la place. La Direction des Espaces Verts fournit un emplacement tout près avec la terre et éventuellement les plantes, puis ce sont les riverains ou commerçants qui se chargent de l'entretien et maintenance de ces lieux. Exemples dans le 1^{er} arrondissement. Présentation de la part des espaces verts de ce dispositif.

4. L'embellissement :

- qu'en est-il de la protection intellectuelle de l'aménagement de la place ?
- proposition de déplacer ou supprimer la partie haute de la place. Il est suggéré de la déplacer au sud-est de la place à savoir à l'intersection rue du Chariot d'Or/rue de Belfort ce qui permettrait de conserver les traversées en diagonale et répondrait, en partie, la question de sécurité des enfants,
- il apparaît nécessaire de garder un point d'eau par la fontaine existante ou le remplacement avec une borne-fontaine traditionnelle,
- la question de la pose supplémentaire de bancs peut permettre de protéger la place. Toutefois, il est à noter que les bancs génèrent des nuisances sonores nocturnes par les squats,
- avis plutôt négatifs sur la pose d'un sanitaire public sur la place,
- le Ghor est intéressant pour les enfants lorsqu'ils jouent mais est aussi source de désagrément en période hivernale de pluie et neige qui rendent le sol « boueux », avis divergeant,
- le silo à verre est un service de proximité apprécié mais visuellement désagréable et gênant d'un point de vue sonore lié à la collecte de ces derniers le matin tôt (6h -6h15) et de son emplacement (gêne la circulation piétonne). Quid de la pose d'un silo à verre enterré et des horaires de passage ?

Le réaménagement de la place Bertone ne fait pas l'objet d'une enveloppe financière d'envergure au même titre que la place des Tapis car il n'y a pas été inscrit dans les projets du plan de mandant. Ce projet répond à une sollicitation des habitants et du conseil de quartier pour reconfigurer l'espace. Nous sommes donc sur une enveloppe financière de proximité annuelle qui peut s'élever à 200 000 € maximum pour cette année. Avec cette somme il est déjà possible de répondre à un nombre important de points mais il faudra sans doute arbitrer un certain nombre. Il est toutefois possible de renouveler cet arbitrage financier sur plusieurs années. A titre indicatif, une avancée de trottoir visant à bloquer le stationnement et rendre les trottoirs accessibles coûte 15 000 €.

Echéances :

- 26 janvier 2012 à 18h30 : proposition d'un plan d'aménagement
- courant mars : présentation du plan d'aménagement définitif
- courant avril-mai : travaux possibles.